

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## AMENDEMENT

N° 2039

présenté par

M. Fabrice Brun, Mme Bazin-Malgras, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Cordier, Mme Bonnet,  
Mme Corneloup, M. Minot et M. Dive

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* La souveraineté de l'élevage français ; »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient à travers cet amendement d'évoquer l'élevage, le grand oublié du projet de loi. Rien n'est prévu dans ce texte pour encourager l'investissement et la modernisation des élevages. Alors qu'aujourd'hui, on assiste à un basculement générationnel très important, qui va entraîner une baisse de la production, que le revenu des éleveurs s'effrite et que l'on assiste d'ores et déjà à un phénomène de décapitalisation des cheptels rien n'est proposé pour soutenir le secteur de l'élevage. Alors que le Ministre nous avait assuré le 7 juin dernier que l'élevage figurerait bien parmi les sujets importants du Pacte et de la Loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA), aucune mesure spécifique n'est proposée pour cette filière, pourtant essentielle pour l'aménagement et l'occupation de notre territoire, l'économie agricole et la souveraineté alimentaire de notre pays.

Il est impératif de prendre des mesures permettant d'assurer la souveraineté de l'élevage en France.

Tel est l'objectif du présent amendement.